

Courrier InternetCTQ

De: Monsieur Feeld S. Jean
Envoyé: 16 octobre 2017 23:33
À: Courrier InternetCTQ
Objet: Autre

Dossier CTQ : 492880

Message : Profitant de la révision des prix dans l'industrie, je voudrais introduire à la discussion deux paramètres inhérents dans la pratique du métier de chauffeur de taxi qui restent oubliés ou simplement très flous; Des fois une évidence, d'autres fois sources de discorde.

- 1) Quand le client commande une voiture à grande coffre (Prius V ou une Van).

À titre d'informations, c'est une pratique courante dans l'industrie et de très souvent le client lui-même se renseigne sur le montant des frais de surcharge. La question est, doit-on lui prévenir dès la commande, qu'il y aura des frais supplémentaires, ou du moins est-ce au chauffeur de l'informer avant de l'embarquer ? Et en l'occurrence pouvez-vous une fois pour toute, fixer un montant raisonnable pour les frais de surcharge? Actuellement certains en appliquent un montant entre \$10 à \$20, d'autres hésitent de le faire parce que c'est encore flou, on ne sait pas c'est quoi la bonne pratique. Uber de son côté charge automatiquement une surcharge à la commande d'une plus grande coffre qu'ils appellent UberXL.

- 2) Pour sauver dans les frais de déménagement, ou dans les frais de livraison, très souvent c'est un vélo en panne ou sous une forte pluie, le client demande pour une Prius V ou une Van, combien lui charger de frais supplémentaires?

Je voulais aussi profiter pour attirer votre attention sur une injustice flagrante qui perdure dans l'industrie et ce sont les compagnies d'assurances qui en profitent et en abusent.

Pourquoi un propriétaire de taxi doit continuer à payer une assurance d'auto se basant sur son historique de conduite pendant que ce sont d'autres chauffeurs de taxi avec des expériences de conduite différentes qui utilisent son auto pour travailler ?

Ne serait-il pas logique, comme cela se fait partout ailleurs, que le chauffeur de taxi voulant conduire un véhicule de taxi devrait avoir sa propre police d'assurance se basant sur son historique de conduite personnelle ? De cette façon, il chercherait à faire plus attention à sa conduite, il y aurait moins d'accidents impliquant des voitures de taxi et le propriétaire de taxi ne payerait pas une fortune pour assurer une voiture que lui-même ne conduit même pas.

Est-ce logique de payer une fortune pour assurer un véhicule de taxi dont je suis le propriétaire, parce que je suis un jeune homme de 25-40 ans beaucoup plus à risques; comparé à un propriétaire de 50 ans et plus, moins à risque qui paie des peanuts pendant que dans les deux cas, aucun des deux ne conduit la voiture? Le chauffeur qui a provoqué ou subit l'accrochage ou l'accident ne devrait pas être le responsable ?

Imaginer aussi le scénario qu'en étant le propriétaire du taxi et par malchance vous avez provoqué ou subi plusieurs accidents au cours d'un laps de temps rapproché, de devoir déclarer faillite ou vendre ou transférer ton permis à quelqu'un d'autre parce que aucune compagnie d'assurance ne veut vous assurer même si ce n'est même pas vous qui allez conduire le véhicule?